



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.  
Séance du 13 avril 2024 à 09 h 00

| Nombre de membres                     |             |                                   |
|---------------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil d'administration | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 15                                    | 15          | 7                                 |

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Danièle CARELLO

**Administrateurs présents** : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, VAILLAT Fanny, BOURGUE Michèle

**Administrateurs ayant donné pouvoir** : MARTINEZ Katia donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

**Administrateurs absents** : ROBERT Astrid, LAFOND Emilie, MORENO Manuel, AGARD Yvette, FRASCA Karine, PELLEGRIN Danièle, POUZENC Catherine, FIORILLO Chantal

**Délibération N° 24/020 – OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE L'OUSTAOU**

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté du compte du budget annexe de la Résidence Autonomie L'Oustaou. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) fait apparaître un résultat cumulé déficitaire sur 2023 de -11 715,22 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2023 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

| Résultats de clôture de l'exercice 2023 | Résultat 2022 reporté | Résultat cumulé 2023 à affecter |
|---|-----------------------|---------------------------------|
| - 272 313,37 €                          | + 260 598,15 €        | - 11 715,22 €                   |

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé déficitaire sur 2023 de - 40 443,41 €. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2023 cumulé à l'excédent de financement 2022, corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement :

| Résultats de clôture de l'exercice 2023 | Résultat 2022 reporté | Résultat cumulé 2023 à affecter | Restes à réaliser |
|---|-----------------------|---------------------------------|-------------------|
| - 40 443,41€                            | + 243 038,44 €        | + 202 595,03 €                  | 0, 00 €           |
|   |                       | + 202 595,03 €                  |                   |

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget de la Résidence Autonomie L'Oustaou

Le Conseil d'Administration,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**CONSTATE** les résultats 2023 comme évoqués,

### **AFFECTE LES RESULTATS**

En section de fonctionnement : - 11 715,22 € - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en dépenses

En section d'investissement : + 202 595,03 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes

**REPREND** ces résultats au budget primitif 2024 de la Résidence Autonomie L'Oustaou

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président



Jean-Pierre SERRUS

la Secrétaire de séance :



Danièle CARELLO

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 22 AVR. 2024  
Et de la publication sur le site internet le... 22 AVR. 2024  
ou notification le ... 22 AVR. 2024